

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur produit : **HENRY^{MD} 444 Adhésif pour panneau FRP**
ID Produit N° de code : 70010462
Nom commercial/Synonymes : HENRY 444
Usage recommandé : Pour la pose de panneaux en plastique renforcé de fibre de verre sur différents supports.
Restrictions d'utilisation : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

Nom et adresse du fabricant:



ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA 15001 États-Unis

Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com> ou <http://www.wwhenry.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 ou 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2B
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; effets narcotiques; catégorie 3
Toxicité pour la reproduction; catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; catégorie 2

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissement

Avertissement.

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation oculaire.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes <reins, poumons, foie, cœur, système nerveux central (SNC), yeux, thyroïde et hypophyse> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Lorsque le produit est utilisé de la façon conseillée, l'air ne contient pas de poussière en suspension. Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour en savoir plus.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Jusqu'à 8 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
calcaire	1317-65-3	30 - 60
solvant naphtha (pétrole), aliphatique léger	64742-89-8	1 - 5
argile sépiolite	63800-37-3	1 - 5
poly (oxy-1,2-ethanediyl), α -4-nonylphénol- ω -hydroxy-	9016-45-9	0.1 - 1.0
toluène	108-88-3	0.1 - 1.0
la silice cristalline, quartz**	14808-60-7	0.1 - 1.0

*Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

**Remarque : la silice cristalline (quartz) n'est pas intentionnellement ajoutée à ce produit, mais est un composant naturel de l'argile kaolin.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
- Contact cutanée** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Peut causer une irritation mineure et temporaire des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement. L'inhalation de grandes quantités de vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (étourdissements, incoordination, nausées, maux de tête, vomissements ou inconscience). L'inhalation intentionnelle de vapeurs concentrées peut provoquer des battements cardiaques rapides, ce qui peut entraîner la mort.
- Peau* : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons. Certains ingrédients peuvent être absorbés par la peau, produisant les mêmes symptômes que l'inhalation ou l'ingestion.
- Yeux* : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, une vision floue ou des douleurs.
- Ingestion* : Des symptômes tels que douleurs gastriques, nausées, vomissements et diarrhée peuvent survenir. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : Une inhalation prolongée peut provoquer des effets indésirables sur les poumons avec des symptômes tels que toux et essoufflement. Une exposition à long terme peut endommager les éléments suivants : les reins, les poumons, le foie, le cœur, le système nerveux central (SNC), les yeux, la thyroïde et l'hypophyse.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
- Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.
- Ingestion, surtout si des vomissements surviennent par la suite.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : Dioxyde de carbone, poudre chimique, l'eau, mousse ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.

Produits dangereux de combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et autres vapeurs et gaz toxiques qui sont communs à la dégradation thermique des composés organiques.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

SECTION 6 : MEASURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

Équipements de protection : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

En cas d'urgence : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).

Quantité à communiquer à l'US CERCLA (QC): toluène (1000 lb/454 kg).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Éliminer les sources d'ignition. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement. (Voir la section 13.) Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

Substances interdites : Aucune connue.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

- : Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver avec soin après toute manipulation. Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Les poussières de ponçage et de l'abrasion peuvent être nocives si inhalées. Lors du retrait de ce produit d'un plancher existant (p. ex., lors de rénovations), porter des lunettes de sécurité et un appareil de protection respiratoire contre la poussière provenant du grenailage, de l'écornure ou de la pulvérisation mécanique. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- Exigences en matière d'entreposage** : Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

- Substances incompatibles** : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

- : Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

- Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
calcaire	1317-65-3	N. D.	N. D.	15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable)	N. D.
Solvant naphta (pétrole), aliphatique léger	64742-89-8	300 ppm	N. D.	500 ppm	N. D.
argile sépiolite	63800-37-3	10 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable)	N. D.	15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable)	N. D.
Poly (oxy-1,2-ethanediyl), α-4-nonylphénol-ω-hydroxy-	9016-45-9	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
toluène	108-88-3	20 ppm	N. D.	200 ppm	300 ppm (10 minutes)
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)	N. D.	0,05 mg/m ³ (respirable) (règle de la limite finale)	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité convenant à la tâche.

Protection cutanée : Porter des gants imperméables. Des matériaux comme le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc fluoropolymère) sont recommandés pour les gants.

Protection du corps : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs ou de poussière, ou des expositions excédant tout VLE, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements Ne pas respirer les vapeurs. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: pâte	Apparence	: pâte blanc cassé
Odeur	: Légère odeur de solvant	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 8,8 – 9,4	Masse volumique	: 1,35 – 1,45
Point d'ébullition	: > 100 °C (> 212 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: dispersable
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids) (y compris l'eau)	: 26,0 – 29,5
Composés organiques volatils (COV)	: 49.5 g/L SCAQMD 1168		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: >93.3°C (>200°F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: N. D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion	Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques		
	: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune réactivité.
Stabilité	: Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
Réactions dangereuses	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	: Chaleur extrême.
Substances à éviter et incompatibilité	: Substances oxydantes puissantes.
Produits dangereux de décomposition	: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : OUI *La peau et les yeux* : OUI
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

Inhalation : > 25 mg/l
Oral : > 5 000 mg/kg
Dermal : > 2 500 mg/kg

Données toxicologiques : Il n'y a pas de données disponibles pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	N° CAS :	LC50 (4 h) mg/L	LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat	Oral, rat	Dermal, lapin
calcaire	1317-65-3	N. D.	6 450	N. D.
solvant naphta (pétrole), aliphatique léger	64742-89-8	13	> 8 000	> 4 000
argile sépiolite	63800-37-3	N. D.	N. D.	N. D.
poly (oxy-1,2-ethanediyl), α-4-nonylphénol-ω-hydroxy-	9016-45-9	N. D.	16 000	4 490
toluène	108-88-3	49	636	14 000
la silice cristalline, quartz	14808-60-7	N. D.	> 22 500	N. D.

Corrosion ou irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau.

Graves lésions/irritation oculaires : Peut provoquer une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune connue.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Statut carcinogène : Ce produit contient des traces de silice cristalline, de quartz. La silice cristalline, quartz de taille respirable (< 10 microns de diamètre) est classée comme cancérigène par inhalation par le CIRC (Groupe 1), l'ACGIH (Groupe A2), le NTP (Groupe 1) et l'OSHA (OSHA Select cancérigène). Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, les poussières en suspension dans l'air ne seront pas présentes. Voir la section 7 pour plus d'informations. Aucun autre composant n'est répertorié comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Toxicité reproductive : Contient du toluène. Le toluène peut provoquer des effets fœtotoxiques à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, d'après les données sur les animaux.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple

: L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs ou l'ingestion de grandes quantités peut avoir des effets sur le système nerveux central.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée

: L'exposition au Solvant Naphta (pétrole) aliphatique léger s'est avérée causer des lésions rénales chez les rats mâles. Le mécanisme par lequel cette toxicité se produit est spécifique au rat mâle et les effets rénaux ne devraient pas se produire chez l'homme.

Des études de travailleurs indiquent que l'exposition à long terme au toluène peut être liée à des effets sur le foie, les reins et le sang, mais ceux-ci semblent se limiter à des modifications des enzymes sériques et à une diminution du nombre de leucocytes. Des études sur des animaux de laboratoire indiquent certaines preuves d'effets nocifs sur le foie, les reins, la thyroïde et l'hypophyse suite à des niveaux d'exposition très élevés. La pertinence de ces découvertes pour l'homme n'est pas claire pour le moment.

Danger par aspiration : Ce produit contient des matériaux qui, à l'état pur, présentent un risque d'aspiration. Cependant, la viscosité de ce produit est supérieure à la plage où l'aspiration est probable. Bien que peu probable, ne pas faire vomir une personne qui a ingéré ce produit. Consulter un médecin si la personne a vomi après avoir ingéré ce produit.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.
- Écotoxicité** : Aucune donnée disponible.
Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

- Manipulation en vue de l'élimination** : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
Moyens d'élimination : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
RCRA : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

- IATA** : Non régulé pour le transport aérien
IMDG : Non régulé pour le transport maritime
Polluant marin : Non classé comme polluant marin

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients énumérés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2B
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; effets narcotiques;
catégorie 3
Toxicité pour la reproduction; catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; catégorie 2

Conformément aux sections 311 et 312 de la loi SARA, l'EPA a établi des seuils quantitatifs pour le signalement des produits chimiques dangereux. Le seuil pour ce produit est de 10 000 livres.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations *de minimis*.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour des informations concernant la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Solvant naphta (pétrole), aliphatique léger	64742-89-8	Non						
argile sépiolite	63800-37-3	Non						
Poly (oxy-1,2-ethanediyl), α -4-nonylphénol- ω -hydroxy-	9016-45-9	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
toluène	108-88-3	Oui						
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : *1 **Inflammabilité** 1 **Risques matériels** 0 **Code d'EPI** : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CARB : California Air Resource Board
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances

N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. ARDEX L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

1 (724) 203-8000
Visitez notre site web

: <http://www.ardexamericas.com> ou <http://www.wwhenry.com>

Date de révision : : 17 mars 2022

Fin du document